



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 1	Date de la modification : le 9 juillet 2014
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECSVT-RFP-14-0077	
Titre : Formation du personnel d'Élections Canada en région	
Date de clôture de la demande de proposition : Le 5 août 2014 à 2 PM heure d'Ottawa	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de Stella Van Tassel	N° de tél. 819-939-1491

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Formation du personnel d'Élections Canada en région qui porte le numéro ECSVT-RFP-14-0077 datée du 5 juillet 2014 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

La question suivante a été posée suite à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No. 1

Question : Nous aimerions présenter une soumission pour votre demande de proposition « Formation du personnel d'Élection Canada en région » (ECSVT-RFP-14-0077) cependant mon hôtel est un peu trop petit pour offrir toutes les chambres et espace de banquet. Je pensais à partager les logements en partenariat avec un autre hôtel.

Est-ce que ceci serait acceptable?

Réponse : Oui, ça serait acceptable.

Partie 3. Modifications

3.1 Modification à l'annexe A – Énoncé des travaux

Par la présente, la DP est modifiée par l'ajout de la sous-section suivante :

4.5 Stationnement

4.5.1 L'établissement doit coordonner jusqu'à 150 espaces de stationnement pour le besoin initial et jusqu'à 100 espaces de stationnement pour chaque besoin optionnel.